



Union Badminton Club de la Baie

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Saison 2023- 2024

Préambule

Le badminton est un sport qui doit se dérouler dans la convivialité et la bonne humeur. Le fair-play et le respect de l'adversaire y sont donc de rigueur. Toute personne prenant une licence à l'Union Badminton Club de la Baie s'engage à connaître, respecter et appliquer le règlement intérieur.

Le règlement précise les dispositions du fonctionnement de l'association "Union Badminton Club de la Baie" (UBCB) en précisant les rapports entre l'association et ses membres, les rapports des membres entre eux, mais également l'ensemble des modalités qui sont modifiées fréquemment (taux de cotisations, horaires...). Il est applicable à tous les membres, au même titre que les statuts qu'il complète.

Article 1 : Généralités

L'Union Badminton Club de la Baie (UBCB) est une association sportive ayant pour but la promotion et la pratique du badminton sur le territoire du sud manche.

Le règlement intérieur est établi par le conseil d'administration et fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale. Il est révisable annuellement.

Article 2 : Responsabilités

L'UBCB se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou lors de détérioration de matériel si l'un des membres utilise d'autres installations sportives que celles destinées à la pratique du badminton.

L'UBCB n'engage pas sa responsabilité en cas d'accident ou d'incident en dehors des salles d'entraînement et des horaires de pratique. L'association décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol occasionnés dans les salles d'entraînement ou dans les vestiaires.

Tout mineur reste sous la totale responsabilité de ses parents en dehors des horaires d'entraînement. Il est demandé aux parents de vérifier la présence de l'entraîneur ou d'un responsable dans le gymnase en début de séance, et de respecter les horaires de début et de fin de séances.

Article 3 : Adhésion

L'accès aux installations nécessite d'être licencié au club. Il est possible aux adhérents de chaque site d'aller jouer sur les créneaux des différents sites (ISIGNY-LE-BUAT, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET, AVRANCHES, SARTILLY) à la condition qu'il y ait de la disponibilité sur les terrains, les licenciés locaux étant prioritaires.

Seuls les membres de l'UBCB à jour de leur cotisation annuelle et ayant fourni un certificat médical sont licenciés. Les membres du club sont également licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD) au nom de l'UBCB (permettant d'avoir une couverture d'assurance et de pouvoir participer aux compétitions homologuées).

L'inscription est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. **Trois séances d'essai sont accordées.** Les joueurs devront s'acquitter de leur cotisation à la troisième séance et fournir l'intégralité des documents nécessaires à l'inscription. Une personne n'ayant pas fourni ses documents à la troisième séance peut se voir refuser l'accès au gymnase.

3 - 1. Cotisation

Le montant des cotisations pour la licence au sein du club est fixé par le comité directeur et mis au vote lors de l'assemblée générale.

Pour toutes les licences la cotisation comprend : la cotisation fédérale obligatoire auprès de la FFBAD, ainsi qu'auprès du Comité Départemental de la manche, de la ligue de Normandie et l'adhésion à l'UBCB.

	FFBAD	Ligue	CODEP	Sous-total	UBCB	TOTAL
Licences						
Mini bad	12,23 €	8,70 €	2,50 €	23,43 €	46,57 €	70,00 €
Jeune	22,97 €	17,50 €	5,00 €	45,47 €	59,53 €	105,00 €
Adulte loisir	28,57 €	18,50 €	5,00 €	52,07 €	47,93 €	100,00 €
Adulte compétiteur	28,57 €	18,50 €	5,00 €	52,07 €	87,93 €	140,00 €
Jeunes Avenir	22,97 €	17,50 €	5,00 €	45,47 €	94,53 €	140 €

Le montant de la cotisation à l'UBCB pour la saison (du 1^{er} septembre au 31 Août) est le même quels que soient les sites de pratique.

- La cotisation compétiteurs comprend : les accès aux créneaux compétiteurs encadrés et jeu libre. Les volants hybrides pour les entraînements. La possibilité de jouer dans une équipe d'interclubs (le club fournit les volants plumes pour les interclubs). Les inscriptions aux CDA, championnats Départementaux et Régionaux offertes.
- La cotisation loisirs comprend : les accès aux créneaux loisirs encadrés et jeu libre. Les volants plastiques pour les entraînements.

Pour les personnes non licenciées FFBAD qui souhaitent adhérer en cours d'année, la cotisation mi-saison (loisirs et compétiteurs), à tarif réduit sera appliquée au 1^{er} février.

Il existe également une licence "estivale" à partir du 1^{er} mai, qui permet de jouer jusqu'au 31 août.

Les personnes licenciées dans un autre club affilié à la FFBAD arrivant en cours d'année n'auront pas à régler la cotisation fédérale, et s'acquitteront de la cotisation UBCB au prorata du temps restant.

Les étudiants adhérents à l'UBCB et s'entraînant dans un autre club demandant une cotisation supplémentaire, pourront sur demande écrite (president.ubcb@gmail.com) bénéficier d'une prise en charge partielle de leur licence.

Article 4 : Entraînements et loisirs

4 - 1. Utilisation des installations sportives

Tout licencié peut s'entraîner plusieurs fois par semaine selon la disponibilité des terrains et suivant les créneaux dédiés : jeunes/loisirs/compétiteurs. (voir créneaux sur le site internet : www.ubcb.fr)

Les joueurs doivent se soumettre scrupuleusement aux règlements des salles fournis par les Municipalités ou la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel - Normandie. Le non-respect de ces règles entraînera l'exclusion immédiate de l'adhérent sans remboursement de sa cotisation et les dégradations éventuelles seront portées à son débit.

4 - 2. Matériel

Le matériel, poteaux, filets, sont mis en place et démontés à tour de rôle dans chaque gymnase par les joueurs présents à la séance. Ils sont rangés dans les emplacements réservés à cet effet, après avoir observé qu'il ne reste pas d'autres utilisateurs.

Chaque joueur est responsable du matériel qui lui est confié lors des séances d'entraînement. Le non-respect de

ces règles entraînera l'exclusion immédiate de l'adhérent sans remboursement de sa cotisation et les dégradations éventuelles seront portées à son débit.

Concernant l'occupation des terrains les soirs d'affluence, les doubles seront prioritaires sur les simples en pratique libre. Il est fait appel au bon sens de chacun afin de ne pas mobiliser les terrains et de permettre à tous de jouer.

4 - 3. Créneaux

▪ Encadrés

L'ensemble des entraînements dirigés et perfectionnements, et les créneaux jeunes sont assurés par le salarié ou par un bénévole du club. Le matériel et le déroulement de la séance sont sous sa responsabilité.

▪ Jeu libre

En ce qui concerne les créneaux jeu libre la présence d'un animateur ou d'un entraîneur n'est pas obligatoire pour les créneaux adultes. En conséquence, les joueurs sont responsables du matériel qui leur est prêté par le club.

▪ Vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des jeunes sont systématiquement suspendues sauf avis contraire.

Les créneaux adultes pourront être ouverts en jeu libre, sous réserve de disponibilité des bénévoles pour ouvrir. Le club se réserve le droit de suspendre les créneaux pendant les vacances scolaires.

4 - 4. Dommage corporel

En cas de dommage corporel au cours d'une séance d'entraînement, de perfectionnement ou de loisirs, il faut impérativement remplir une déclaration d'accident que vous pourrez vous procurer auprès du salarié pour ce qui est de l'entraînement ou alors auprès d'un membre du bureau dans le cadre du jeu libre.

Article 5 : Compétitions

5 - 1. Compétitions jeunes

▪ Inscription

L'inscription d'un jeune licencié à une compétition (hors tournois privés) est gérée par le salarié ou par le responsable de la commission Jeune de l'UBCB.

Sauf information contraire lors de l'inscription, les compétitions se déroulant sur une journée n'entraîneront pas de participation financière des parents. Les frais d'inscriptions ainsi que le coût des volants étant pris en charge par le Club.

Pour une compétition (hors tournois privés) se déroulant sur 2 jours, une participation de 30 € par jeune, par nuit sera demandée. Ils couvriront une partie des frais engagés pour les frais d'hébergement et de restauration de ce dernier. Dans le cas où le jeune compétiteur désirerait participer à une compétition non planifiée par le salarié ou par le responsable de la commission Jeune, les frais d'inscription seront à sa charge ainsi que les frais de déplacement.

▪ Frais de déplacement et remboursements

Les accompagnateurs qui prennent à leur charge le transport des jeunes licenciés, le font à titre bénévole. Une participation des parents aux frais de carburant est demandée et est calculée ainsi :

- Déplacement de moins de 100 Km : participation de 5,00 € par enfant.
- Au-delà, ajouter 2,50 € par tranche de 100 Km.

Exemple : pour un déplacement aller/retour à Cherbourg Octeville, soit 360 Km, une participation de 10,00 € sera demandée par jeune.

▪ Matériel

Pour les tournois pris en charge par le club, les volants plastiques sont fournis par le club. Le salarié ou les personnes bénévoles qui les encadrent durant la compétition en auront la responsabilité. Pour tout autre tournoi, les joueurs pourront acheter leurs boîtes de volants ainsi que les tenues aux couleurs du club, auprès du partenaire

du club.

5 - 2. Stages jeunes

Pour les jeunes participant à des stages comprenant des nuitées, une participation sera demandée aux parents.

Les stages du comité départemental seront pris en charge par le club à hauteur de la moitié des frais.

Les stages organisés par la ligue seront pris en charge par le club : 2 jours pris en charge pour un stage de 3 jours, 1 jour pris en charge pour un stage de 2 jours.

5 – 3. Compétitions adultes

▪ Inscriptions

Durant la saison, des tournois privés sont organisés par les clubs. Chaque joueur est responsable de son inscription aux tournois. La plupart du temps les inscriptions se font via badnet (badnet.org).

▪ Frais

Les frais d'inscription aux tournois sont à la charge des joueurs et seront réglés directement par le joueur au club organisateur. L'UCBC ne sera pas responsable en cas de non règlement de l'inscription et d'annulation de sa participation.

Les volants ne sont pas fournis par le club.

Le club prend en charge les inscriptions aux compétitions suivantes : CDA (Circuit Départemental Adultes), Championnats Départementaux et Régionaux senior et vétérans, **pour les joueurs ayant une licence compétiteur.**

▪ Matériel

L'UCBC propose des tenues floquées (homologuées pour les compétitions) aux couleurs du club, elles sont **en vente chez notre partenaire smash-sports.**

▪ Divers

Chaque participant à un tournoi doit transmettre ses résultats au club à la fin du week-end : les résultats seront communiqués au responsable de la commission Communication, par mail : contact.ubcb@gmail.com

Aucun joueur ne pourra s'inscrire à un tournoi privé le week-end d'une journée de championnat sauf sur dérogation votée par le comité directeur du club.

5 - 3. Interclubs

▪ Composition des équipes

Elle est sous la responsabilité du capitaine de l'équipe, supervisée et validée par le Responsable de la commission Compétiteurs et le salarié.

▪ Matériel

Les volants plumes pour les classés et les volants plastiques pour les non classés seront fournis par le club ; le capitaine d'équipe en aura la responsabilité. Pour les Championnats Régionaux et Nationaux, les joueurs sont obligés de revêtir une tenue identique aux couleurs du club, et homologuée par la fédération. Ces tenues ne sont pas fournies par le club, elles sont en vente chez notre partenaire.

▪ Documents

Tous les joueurs présents à une journée d'Interclubs doivent pouvoir présenter leur licence. Chaque équipe participant à un Interclub doit transmettre une photo d'équipe et ses résultats par l'intermédiaire de son capitaine, au responsable de la commission Communication, par mail : contact.ubcb@gmail.com

Article 6 : Discipline

6 -1. Forfait à une compétition jeunes

Le joueur étant forfait à une compétition sans justificatif valable (certificat médical ou autres attestations) se verra dans l'obligation de verser au club les montants de son inscription au tournoi ainsi que les frais dont il est

redevable (hébergement, transport...).

Le joueur forfait sans justificatif ne pourra participer aux activités du club tant qu'il n'aura pas réglé sa dette.

6 - 2. Accueil des jeunes, transfert de responsabilité

Lors des actions du club (créneaux encadrés, stages, déplacements...), **les parents doivent s'assurer de la présence d'un responsable sur le lieu de l'activité** (salarié, membre du bureau, chauffeur). Dans le cas où le(s) parent(s) sont dans l'incapacité de déposer leur enfant, **une décharge à remplir et signer** est à disposition sur tous les sites. Cette décharge donne l'autorisation des parents à ce que le salarié accompagne/transporte l'enfant du lieu scolaire au lieu de la pratique du sport.

Le club ne saurait être tenu responsable des actes et du devenir des jeunes laissés par les parents en cas d'absence imprévue ou de retard de l'encadrement.

De même à la fin des périodes d'encadrement, les jeunes ne se trouvent plus sous la responsabilité du club. Toutefois, en cas de retard du parent, le jeune attendra avec le responsable ou sera remis aux autorités de police les plus proches du lieu d'activité selon la disponibilité du cadre responsable. **Le parent souhaitant laisser son enfant seul après la période d'encadrement doit le signaler par écrit au club.**

6 - 3. Amendes

Les amendes reçues par les joueurs seront à leur charge exclusive. Tant que le joueur n'aura pas réglé son amende, il sera exclu des activités du club.

6 - 4. Sanction disciplinaire

En cas de manquement aux règles de bonne conduite, que ce soit en compétition, en entraînement ou encore en jeu libre, **le conseil d'administration se réserve le droit de sanctionner le joueur licencié concerné.** La sanction peut aller d'une simple suspension d'entraînement à une interdiction formelle de participer aux activités du club et une annulation de la licence.

Fait à AVRANCHES le 23/06/2023